MARDI 29 MARS. (N° 38.) 12e ANNÉE — 1853.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et Mlle NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

	Saumur.	par la poste
Un an. . .	18 f. »	24 f. «
Six mois. .	10 »	13 «
Trois mois.	5 25	7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, — *acceptés*, — ou *continués*, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 26 mars.

Le *Moniteur* publie divers décrets relatifs au tribunal maritime spécial de Cayenne, aux banques coloniales de la Guyanne et du Sénégal, au logement des aumôniers de la flotte et à des nominations de receveurs-généraux. — Havas.

Le *Courrier de Marseille* du 24, annonce que le départ de notre escadre de Toulon a éprouvé un retard imprévu de vingt-quatre heures. Ce n'est donc que le 24 qu'on a dû mettre à la voile. — Voici quelle est sa composition définitive.

La *Ville-de-Paris*, le *Valmy* et le *Montebello*, de 120 canons; le *Napoléon*, le *Bayard*, le *Henri-IV* et le *Jupiter* (à hélices), de 100 canons; le *Charlemagne* (à hélices), de 90 canons; le *Mogador;* le *Sané;* le *Magellan*, frégates à vapeur de 32 canons, et le *Caton*, corvette à vapeur de 6 canons — Ce dernier navire, après avoir transporté M. de Lacour à Constantinople, ralliera immédiatement l'escadre.

La flotte emporte des vivres pour deux mois.

M. de Lacour a été précédé, à Marseille, par deux sous-officiers d'artillerie engagés au service du sultan. — Havas.

Paris, 27 mars.

S. M. l'Empereur a nommé, par deux décrets insérés ce matin dans le *Moniteur*, M. le général comte d'Ornano, gouverneur des Invalides, et M. le général de division Lebrun, Duc de Plaisance, Grand-Chancelier de la Légion-d'Honneur.

Le *Moniteur* contient en outre plusieurs nominations de receveurs particuliers. — Havas.

On a reçu la nouvelle positive du départ de la flotte, sous les ordres de l'amiral La Susse. On écrit de Toulon, le 23 mars, au *Courrier de Marseille:* « Enfin, après des retards qui n'avaient pu être prévus, notre magnifique escadre vient de quitter la rade de Toulon pour se rendre dans l'Archipel.

Ce spectacle, toujours nouveau, avait attiré un immense concours de curieux. » — Le *Courrier* disait hier que la flotte n'emportait que pour deux mois de vivres. C'était une erreur. Les vaisseaux à voiles emportent pour cinq mois de vivres et non pour deux mois. Les deux vaisseaux à vapeur seuls, en ont pour trois mois. Ils n'en pouvaient prendre davantage, en outre de leurs approvisionnements de combustible qui sont au grand complet.

D'après des lettres de Toulon, on parlait d'ordres donnés pour l'armement des vaisseaux le *Friedland* et l'*Iéna*. Il est aussi question, d'après les mêmes lettres, de l'armement du vaisseau le *Tilsitt*, mais avec plus de réserve.

Le vapeur anglais le *Caradoc* était encore à Marseille, le 2.

L'*Egyptus*, attendu de Constantinople avec le courrier du 15 de ce mois, n'était pas arrivé le 24. — Havas.

L'amiral Napier adresse au *Times* une lettre où se trouvent les passages suivants :

« Monsieur, dût la France désarmer et disperser ses hommes, serions-nous en sûreté? Certainement non, aussi longtemps qu'elle aura sur pied une armée de 400,000 hommes, car en une nuit elle pourrait capturer tous les vaisseaux sur sa côte septentrionale, y compris nos propres bâtiments à vapeur, et jeter chez nous toutes les troupes qu'il lui plairait. Maintenant, Monsieur, je demanderai s'il est vraisemblable que la France réduise son armée, à moins que les puissances continentales ne réduisent la leur, ou s'il est probable que l'Autriche, la Russie et la Prusse souscriraient à toute note diplomatique tendant à ce but? Au moment même où M. Cobden parlait réduction à la Chambre des communes, l'Autriche rassemblait une armée sur la frontière turque, et à l'instant où je trace ces lignes, la Russie a envoyé à Constantinople la plus insolente mission composée d'un ambassadeur, de deux amiraux et de deux généraux, que la Turquie, si elle était assez puissante pour cela, devrait envoyer aux Sept-Tours. Dans son état actuel de faiblesse, elle me paraît devoir succomber, car, si la Russie est sérieuse, sa flotte et son armée seront au Croissant d'or avant l'arrivée des escadres française et anglaise à l'entrée des Dardanelles. La Russie pourrait alors offrir l'Egypte à la France pour fiche de consolation (ce serait un trop friand morceau pour être refusé), et nous n'aurions plus qu'à nous retirer de la Méditerranée. Mais, Monsieur, dans le cas même où la Turquie pourrait résister, quel ministre anglais serait assez osé pour expédier une flotte britannique à Constantinople dans le but de contrecarrer la Russie, à moins que nous n'eussions dans la rade de Yarmouth une force capable de faire face à la flotte rosse qui arriverait sur nous dès que la Baltique serait ouverte? Nous ne possédons pas cette flotte, ou plutôt il nous manque des hommes pour l'équiper. Puisqu'il en est ainsi, nous ferions mieux de garder nos vaisseaux chez nous.

Je suis, etc. Ch. NAPIER. »

(Henri Ferrier.)

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

TURQUIE — La situation est calme.

Rifaat-Pacha se montre décidément favorable aux demandes de la Russie.

Cependant, à la date des dernières nouvelles reçues de la Mer-Noire, les mouvements militaires continuaient à Odessa.

Le général Luders concentrait trois corps d'armée sur les frontières.

Le prince Menschikoff a expédié au consul-général russe à Jérusalem des dépêches relatives à la question des Lieux-Saints.

Une deuxième dépêche du 14, de Constantinople, annonce que la Porte paraît empressée de régler le différend russe amiablement.

A Vienne, les fonds publics se sont traités en hausse.

Ces deux dépêches, la dernière surtout, ne laissent plus aucun doute sur un prompt rapprochement.

On sait maintenant que la mission du prince Menschikoff est beaucoup moins grave qu'on ne l'avait prétendu d'abord : il paraît certain, d'après

---

FEUILLETON

LA TOUR DE CASTILLAC.

(*Suite et fin.*)

Les jeunes époux attendaient avec angoisse l'effet de cette révélation ; ils crurent remarquer qu'elle excitait plus de surprise que de colère. Jean surtout ne paraissait pas fâché de voir sa sœur mariée à un gentilhomme riche et chez lequel on trouvait tant de bien-être : mais, suivant son habitude, il se garda bien d'exprimer sa pensée avant que l'aîné de la famille se fût prononcé. Hector demanda froidement :

— Et comment mademoiselle de Castillac a-t-elle pu disposer de sa main sans notre consentement?

— A l'époque où ce mariage a été décidé, mes frères, dit Valérie, on n'avait de vous aucune nouvelle; on pensait que vous aviez péri l'un et l'autre ; plus tard seulement à force de recherches, nous sommes parvenus à découvrir ce que vous étiez devenus. Mais, en votre absence, ce mariage a obtenu l'aveu du seul parent dont je pusse, dans mon isolement, invoquer les conseils et l'appui, de mon oncle Robin, l'excellent homme que nous avons perdu l'année dernière et que nous pleurons encore.

Hector se tut, mais Jean s'écria sans réflexion :

— Quoi donc ! ma sœur, en avez-vous été réduite à accepter les bienfaits de ce marchand de vin?

— Ce marchand de vin était le mari de la sœur de votre mère, monsieur Jean, riposta la Brottière avec fermeté ; et il fallait bien qu'il vînt en aide à Valérie, puisque ses frères l'avaient sacrifiée à de funestes et chimériques projets.

Hector fit un signe d'acquiessement maussade. Jean, un peu confus, ajouta d'un ton léger :

— Allons donc, monsieur de la Brottière, comment vous, un gentilhomme pouvez-vous prendre le parti de ces espèces-là?

— Je ne suis gentilhomme qu'en vertu d'un titre tout récent; mais je ne voudrais plus m'en parer s'il me fallait renier mon bon, mon sage et généreux père.

— Votre père !... Vous êtes donc...

— Paul Robin, Monsieur, et je ne porterais pas un autre nom, plus sonore peut-être, si mon père, avant de mourir, ne l'avait exigé lui-même.

Il y eut un nouveau silence.

— Oui, mes frères, reprit Valérie, c'est Paul, mon cousin, mon ami d'enfance. Mais vous ne savez pas encore jusqu'à quel point il nous a comblés de ses bienfaits.

En même temps, elle se mit à leur raconter succinctement ce qui s'était passé depuis leur départ de Castillac, les visites de Paul sur la dune, son affection délicate, son dévouement. Lors de la catastrophe du château, Paul, instruit par l'arrivée d'un des pigeons voyageurs qu'il avait remis à Marc dans la prévision d'un pareil évènement, était accouru en toute hâte avec son père. C'étaient eux qui avaient ordonné les travaux pour opérer le sauvetage des malheureuses victimes de l'accident. Des sommes immenses avaient été employées à cette entreprise, dans un pays dénué de ressources ; pendant trois jours, ni le père ni le fils n'avaient quitté d'un instant les travailleurs, les encourageant sans cesse et s'exposant eux-mêmes au danger. Paul avait eu le bonheur de pénétrer le premier dans la tour, dès que la porte de la plate-forme avait été dégagée ; conduit par Marc, bien faible et bien épuisé lui-même, il avait trouvé sa cousine expirante, à côté d'une lettre sur laquelle Valérie ne s'expliqua pas et qu'elle se contenta de mentionner en rougissant. Alors, on l'avait transportée dans un village voisin, où l'air pur n'avait pas tardé à la ranimer ; de là, une voiture l'avait conduite à Bordeaux chez son oncle. Les soins affectueux du fils avaient bientôt complété sa guérison.

— Jugez, mes frères, continua Valérie en s'animant, si je n'avais pas des motifs suffisants pour aimer Paul ! Mais ce n'est pas seulement moi qu'il a sauvée ; vous aussi vous lui devez votre délivrance et notre heureuse réunion dans ce château, construit tout exprès pour vous tenir lieu de l'ancien. Mon mari est enfin parvenu, il y a quelques mois, à découvrir où vous étiez l'un et l'autre. Alors il a employé des recommandations puissantes, entrepris des voyages, distribué de l'argent, et le succès le plus complet a couronné ses efforts. Bien sûrs que votre premier acte en touchant le sol français serait d'accourir à Castillac, nous sommes venus vous attendre ici, et .. vous savez le reste.

En achevant ce récit, la jeune femme regarda anxieusement ses frères ; ils étaient émus.

— Ainsi donc, Monsieur, dit Hector en se tournant vers Paul, c'est à vous que je dois de ne plus être prisonnier dans la citadelle de Prague?

— Et moi, ajouta Jean de ne plus être l'esclave de ces gredins d'*enfants du prophète*, que l'enfer confonde ?

— Messieurs, répliqua Paul d'un ton de modestie, je regrette que ma chère Valérie ait cru devoir énumérer en les exagérant mes prétendus services. Ce n'est pas sur ces bons offices que je comptais pour renverser des préju-

les détails sommaires qui ont été reçus à Paris, le 26, que les réclamations de la Russie portent essentiellement sur la question de protection religieuse qui a été soulevée, depuis quelque temps, au sujet des Lieux-Saints. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Un incendie s'est manifesté dernièrement dans la forêt de Brossay. — On ne sait à quoi attribuer ce sinistre. Est-ce malveillance, est-ce seulement imprudence, on ne sait. Cependant on a vu dans la forêt, ce jour-là, des hommes bien connus, habitués au maraudage; des soupçons se sont élevés contre eux, nous ne savons jusqu'à quel point ils sont fondés. PAUL GODET.

Le 24 mars, un incendie a également eu lieu, en notre ville, quartier de Fenet. — Le repos n'en a pas été troublé, car personne n'en avait, jusqu'à samedi, entendu parler. Cependant la perte s'élève, dit on, à 4,000 fr. PAUL GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 28 mars.

Ainsi qu'ils l'avaient annoncé hier, les journaux de Paris n'ont pas paru ce matin. — Havas.

Le *Courrier de Marseille*, du 26, nous apprend que M. et Mme de Lacour sont arrivés, le 25 au soir, à Marseille, par le train de 9 heures 35 minutes. Ils étaient accompagnés de deux secrétaires d'ambassade. — Plusieurs personnes de leur suite sont encore attendues, et rien ne fait présager le départ de notre ambassadeur avant le 28, jour précédemment fixé. — Ce délai permettra au gouvernement de recevoir le courrier de Constantinople que l'on attend à chaque instant, et de donner à M. de Lacour ses dernières instructions. — Havas.

— Le *Semaphore de Marseille* publie, en outre, une dépêche électrique de Londres, adressée à une maison de commerce de Marseille, et qui annonce que la flotte anglaise ne quittera pas Malte. — Havas.

— Le 25 au soir, l'*Egyptus*, qui doit apporter les dernières nouvelles de Constantinople, n'était pas encore signalé par les vigies de Marseille. — Havas.

FAITS DIVERS.

La nouvelle de l'arrivée du Saint-Père en France, à l'époque du sacre de S. M. l'Empereur, prend tous les jours de la consistance, dit le *Droit commun de Bourges*. Si ce fait s'accomplit, il n'est pas douteux que Sa Sainteté passera par Bourges, où elle s'arrêtera quelques instants. C'est probablement dans cette prévision que l'architecte de la cathédrale vient d'être invité à presser l'exécution des travaux du chœur, qui vont être poussés avec activité. — Havas.

— Le capitaine Denham, de la marine royale anglaise, qui exécute, en ce moment, un voyage scientifique, a lu, dernièrement, à la Société royale, une note qui relatait le sondage de l'Océan le plus profond dont on ait souvenir. Dans un passage de Rio-Janeira au cap de Bonne-Espérance, par 36° 49' de latitude sud et 37° 6' de longitude ouest, et par un jour calme, la profondeur de la mer a été constatée à 7,706 brasses. Le poids de l'eau supérieure était si excessif qu'une bouteille d'eau douce ayant été descendue dans la mer, le bouchon a été enfoncé, et que l'eau salée avait remplacé l'eau douce dans l'intérieur du vase. — Havas.

— Le bruit avait couru que les offices seraient interrompus dans l'Eglise Notre-Dame de Paris, pour les préparatifs de la cérémonie du sacre. Ce bruit n'a rien de fondé, et tout porte à croire qu'il ne sera question de cette cérémonie que pour le mois d'août prochain. — Havas.

— Une dépêche télégraphique d'Hyères annonce que le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, venait d'entrer en pleine convalescence. Le maréchal espérait pouvoir revenir à Paris dans la première quinzaine d'avril. — Havas.

— Le *Sun* du 24 mars publie, en français, les deux pièces suivantes, qui lui sont transmises par lord Londonderry :

LETTRE D'ABD-EL-KADER. — Brousse, le 29 février 1853. — A M. le général marquis de Londonderry.

Monsieur le marquis, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une lettre de l'émir Abd-el-Kader, dont voici la traduction :

« Louange à Dieu seul ! — A sa Seigneurie, le magnifique, le très-élevé, l'homme de cœur, le chef des solutions heureuses, devant qui le malheur se dissipe, Monsieur le général Van Londonderry, l'Irlandais, salut à vous et à votre épouse aussi obligeante que d'éducation distinguée.

» Nous sommes arrivés à Brousse, heureux et en bonne santé. Nous ne saurions vous oublier, et votre amitié nous est d'autant plus précieuse, que vous êtes un homme d'honneur faisant le bien à tous les hommes; ensuite parce que vous nous avez aimé et avez été compatissant envers nous; en troisième lieu parce qu'une ancienne amitié vous lie à notre bien-aimé et bienfaiteur S. M. l'Empereur Napoléon III. Nous vous remercierons toujours. Recevez cette expression sincère de nos remerciements. Veuillez ne pas nous oublier, écrivez-nous. — Salut d'Abd-el Kader-Ben-Mahhi-Ed-Din, — 16 de Djammad-el-aouel 1169 (29 février 1853). »

J'ai l'honneur d'être, avec profond respect, Monsieur le marquis, votre très-obéissant serviteur. Georgie Budare.

RÉPONSE DE LORD LONDONDERRY : — « Très illustre, héroïque et noble chef! il m'est impossible d'exprimer les sentiments que j'éprouve en recevant un témoignage de votre part d'une amitié si flatteuse et d'une reconnaissance si honorable pour moi, que votre lettre autographe annonce. Je suis charmé d'apprendre que votre santé est bonne et que vous soyez heureux, après tant de malheurs et de souffrances, causés par l'injustice. Si j'ai contribué le moins du monde, par mes efforts, à votre mise en liberté, je suis fier de ma bonne fortune. Mon épouse est sensible à votre bon souvenir, et nous nous rappelons avec un vif intérêt de notre réception affectueuse au château d'Amboise, elle ne s'effacera pas de notre mémoire. Vous m'appelez un homme de cœur, j'aime beaucoup ce titre. Vous m'appelez aussi un homme d'honneur, et que mon amitié vous est précieuse. Ces paroles et ce caractère, énoncés par l'Emir Abd-el-Kader, parcoureront mon pays, la France et l'Europe, et seront mon passeport pour avoir servi la cause de la justice et de l'humanité, et elles ne seront jamais consignées à l'indifférence ni à l'oubli. — Si nous nous rencontrons quelque fois dans ce monde, l'homme de cœur et d'honneur restera toujours dévoué à la bonne cause et à l'émir Abd-el-Kader. — Van Londonderry, général de Sa Majesté Britannique. »

VARIÉTÉS.

UNE HISTOIRE FANTASTIQUE.

Il y avait une fois une jeune fille qui était si belle et si bonne, que le plus grand prince de l'Europe, l'eût-il rencontrée dans une chaumière, eût laissé-là toutes les princesses pour lui donner sa couronne et sa main. Or, loin d'être venue au monde dans une chaumière, cette jeune fille était née au pied du trône le plus élevé du monde. C'était Marie-Nicolaiewna, la fille adorée de l'empereur de Russie.

La voyant épanouie comme la fleur de mai, et recherchée par tous les héritiers des souverains, le Czar jeta les yeux sur le plus beau, le plus riche et le plus puissant; et souriant à son idole en père et en roi : — Mon enfant, lui dit-il, vous voici en âge d'être mariée, et j'ai choisi le prince qui doit vous faire reine, l'homme qui doit vous rendre heureuse...

— L'homme qui doit me rendre heureuse? balbutia la princesse rougissante, avec un soupire qui fut la seule objection de son cœur. Parlez, mon père, ajouta-t-elle en voyant sourire le Czar, parlez, et Votre Majesté sera obéie.

— Obéie, s'écria l'Empereur, tremblant pour la première fois de sa vie; est-ce donc par devoir seulement que vous recevez un époux de ma main?

La jeune fille garda le silence et déroba une larme.

— Votre foi est-elle promise à quelqu'un?

La jeune fille se taisait toujours.

— Expliquez-vous, Marie, je vous l'ordonne.....

A ce mot, qui fait mouvoir cinquante-cinq millions d'hommes, la princesse tomba aux genoux du Czar.

— Eh bien, oui, mon père, mon cœur ne m'appartient plus. Il est à un jeune homme qui n'en sait rien, qui n'en saura jamais rien, si tel est votre désir. Il ne m'a vue que deux ou trois fois, de loin..., et nous ne nous sommes jamais parlé, — nous ne nous parlerons jamais, si Votre Majesté le défend!

L'Empereur garda le silence à son tour. Il avait pâli. Il fit trois tours dans la salle..... Il n'osait demander le nom de ce jeune homme..... Lui qui eût bravé, pour un caprice, tous les monarques à la tête de leurs armées, cet inconnu, qui lui disputait son trésor le plus cher, faisait peur à sa toute-puissance!

— Est-ce un roi? demanda-t-il enfin...

gés de naissance et d'éducation, mais sur une estime réciproque, sur l'expérience acquise à la suite de tant d'infortunes imméritées.

— Et vous avez raison, dit Hector en se levant tout-à-coup et en laissant voir les larmes qui remplissaient ses yeux; il faudrait que nous fussions bien méchants ou bien stupides, si la pratique des hommes, nos malheurs et nos fautes ne nous avaient rendus plus sages et plus indulgents. Mon cousin, je vous demande pardon de mes préjugés insultants d'autrefois, j'en demande pardon à la mémoire de votre digne père... Mon frère, embrassez votre frère.

Et il se jeta dans les bras de Paul.

— Eh bien! et moi? s'écria Jean. Triple tonnerre! cousin Paul, monsieur Robin, monsieur de la Brottière, ou quelque soit votre titre ou votre nom, je passerais mon épée au travers du corps de quiconque oserait dire que je ne vous serai pas bon frère et bon ami!

Depuis un moment Valérie avait disparu; elle revint bientôt, rouge et souriante, portant dans ses bras un petit garçon encore à la mamelle, qu'elle posa sur les genoux d'Hector.

— Mon frère, dit-elle, bénissez votre neveu.

Les deux oncles caressèrent ce joli enfant blond et rose qui les regardait tout effaré.

— Je l'adopterai, dit Hector, et il perpétuera le nom de Castillac, menacé de s'éteindre en ma personne, à moins que frère Jean ne s'oppose...

— Et qui diable voudrait m'aider à perpétuer le nom de Castillac? s'écria Jean; décidément; Monsieur, il ne faut pas compter sur moi pour cette besogne. Adoptons notre neveu, et, sur ma foi de gentilhomme, je compte bien le gâter autant que vous.

La joie la plus vive, la plus franche cordialité régnaient maintenant parmi les membres de cette famille. Hector aperçut à l'écart Marc Pitou qui se frottait les mains.

— Eh bien! vieux sournois, lui dit-il, je parierais que tu as été pour quelque chose dans tout ceci? Tu avais tes projets depuis longtemps....

Marc continua de se frotter les mains en riant toujours.

— Eh! eh! mon cher seigneur, j'ai fait ce que j'ai pu... Maintenant que les choses ont bien tourné, je vais donner à la bonne Notre-Dame-d'Arcachon un cierge de résine gros comme mes deux bras; elle l'a bien gagné!

Les deux frères résidèrent désormais au Nouveau-Castillac où leur vie s'écoula heureuse et paisible. M. et madame de la Brottière possédaient plusieurs autres terres, et ils leur avaient complètement abandonné la jouissance de celle-ci. Cependant Hector et Jean, tout en appréciant parfaitement les avantages de cette demeure n'avaient garde d'oublier l'ancienne. Ils étaient parvenus à faire déblayer encore une fois l'extrémité supérieure de la tour, et ils allaient souvent passer plusieurs heures dans cette espèce de cachot obscur et sans air. A chaque tempête, le sable obstruait de nouveau les issues, le travail etait à recommencer; mais les Castillac ne se décourageaient pas. Tout l'argent qu'ils pouvaient se procurer était employé à cet ouvrage de Pénélope. Tant qu'ils purent se traîner, ils accomplirent quotidiennement leur singulier pèlerinage; et ce n'était pas un médiocre sujet de frayeur pour les superstitieux habitants du pays, de rencontrer dans la solitude des dunes ces hommes mutilés, qui semblaient sortir de terre à côté d'eux. Enfin, accablés par l'âge, les deux frères durent renoncer à cette lutte obstinée contre le fléau; le sable reprit son empire, et bien avant qu'ils fussent eux-mêmes descendus dans la tombe, la vieille tour avait disparu pour toujours.

ELIE BERTHET.

(*Le Voleur-Cabinet de Lecture*)

BOURSE DU 26 MARS.

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 105 60.
3 p 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 79 95

BOURSE DU 28 MARS.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 105 60.
3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 79 80.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

— Non... mon père...
— L'héritier d'un roi, au moins ?
— Non... mon père...
— Un grand-duc?
— Non... mon père...
— Un fils de famille régnante?
— Non.. mon père...

A chaque échelon descendu, le Czar s'arrêtait haletant.

— Un seigneur russe ?
— Non... mon père...
— Un étranger?
— Oui... mon père...

L'Empereur retomba dans un fauteuil et cacha sa tête dans ses mains... comme Agamemnon au sacrifice d'Iphigénie.....

— Il est en Russie ? reprit-il avec effort.
— Oui... mon père...
— A Saint-Pétersbourg ?
— Oui... mon père...

Et la voix de la jeune fille mourait.

— Où le verrai-je ? fit le Czar en se relevant formidable.
— Demain, à la revue...
— A quoi le reconnaîtrai-je ?
— A sa dignité et à sa grâce... C'est le plus beau cavalier de l'Europe, après vous, mon père...
—A quoi le reconnaîtrai-je? répéta le Czar frappant du pied.
— A son panache vert et à son cheval noir...

C'est bien... Allez, ma fille, et priez Dieu qu'il ait pitié de cet homme.

La princesse se retira défaillante... et l'Empereur s'abîma dans ses réflexions.

— Caprice d'enfant! se dit-il bientôt .... Je suis bon de m'en inquiéter. Elle l'oubliera ! Il faut qu'elle l'oublie ! Et ses lèvres n'osaient prononcer ce qu'ajoutait son cœur : il le faut, car tout mon pouvoir serait moins fort que ses larmes.

Le lendemain, à la revue, le Czar, dont l'œil d'aigle embrassait tout d'un regard, ne chercha et ne vit dans ses bataillons qu'un panache vert et un cheval noir... Il reconnut, dans celui qui portait l'un et montait l'autre, le simple colonel de chevau-légers de Bavière, Maximilien-Joseph-Eugène-Auguste Beauharnais, duc de Leuchtemberg, dernier enfant du prince Eugène, le glorieux fils de Joséphine, et d'Auguste-Amélie, fille de Maximilien-Joseph de Bavière ; admirable et charmant cavalier, en effet, mais aussi inférieur alors à Marie-Nicolaiewna qu'un simple soldat à un empereur.

—Est-ce possible? se demanda le Czar en faisant appeler le colonel, pour le renvoyer sans doute à Munich.

Mais, au moment de l'écraser d'un mot, il s'arrêta à la vue de sa fille, évanouie dans sa calèche...

— Plus de doute, hélas! c'est bien lui, pensa-t il.

Et, tournant le dos à l'étranger stupéfait, il rentra avec Marie au palais impérial.

Pendant six semaines, tout ce que peut inspirer la sagesse tempérée d'amour et de sévérité, fut essayé pour détruire l'image du colonel dans l'âme de la princesse... A la fin de la première semaine, celle-ci était résignée ; à la fin de la seconde, elle pleurait à l'écart; à la fin de la troisième, elle pleurait en public ; à la fin de la quatrième, elle voulait s'immoler à son père ; à la fin de la cinquième, elle tomba malade; à la fin de la sixième, elle allait mourir...

Cependant, le colonel de Bavière, se voyant en disgrâce à la cour de son hôte, sans oser s'avouer pourquoi, n'attendit pas son congé pour regagner son régiment..... Il allait prendre le chemin de Munich, lorsqu'un aide-de-camp du Czar vint le chercher.

— J'aurais dû partir hier, se dit-il; j'eusse évité ce qui m'attend... Au premier éclair, il faut se garer de la foudre.

Or, voici la foudre qui lui était réservée... On le fit entrer dans le cabinet où ne sont reçus que les rois. L'Empereur avait le teint pâle et l'œil humide, mais l'air ferme et résolu.

—Colonel-duc, lui dit-il en l'enveloppant et en le pénétrant d'un regard, vous êtes un des plus beaux officiers de l'Europe. On vous dit et je vous crois un esprit élevé, une éducation savante, un goût vif pour les arts, un noble cœur et un loyal caractère. Comment trouvez-vous la grande-duchesse ma fille, Marie-Nicolaiewna?

Cette question à brûle-pourpoint donna un éblouissement au jeune homme. Il est temps de le dire, il admirait, il adorait la princesse, sans en convenir avec lui-même ; comme un simple mortel adore un ange du paradis, comme un artiste adore l'idéal de la beauté.

— La princesse Marie, Sire? s'écria-t-il en lisant enfin dans son cœur, sans oser lire dans celui du Czar ; votre colère me briserait si je vous disais ce que j'en pense, et je mourrais de bonheur si vous me permettiez de le dire...

— Vous l'aimez ! c'est bien, reprit le Czar en souriant avec douceur.

Et la royale main dont il attendait le tonnerre remit au colonel le brevet d'aide-de-camp-général de l'empire, les brevets de commandant de la cavalerie de la garde et du régiment de hussards, de chef du corps des cadets d'ingénieurs-mineurs, de président de l'Académie des arts, de membre de l'Académie des sciences, des universités de Saint-Pétersbourg, de Moscou, de Kasan, du Conseil des Ecoles militaires, etc., le tout avec le titre d'Altesse impériale et quelques millions de revenu.

— Maintenant, dit le Czar au jeune homme éperdu de joie, voulez-vous quitter le service de la Bavière et devenir l'époux de la princesse Marie ?

L'officier ne put que tomber à genoux et baigner de ses larmes les mains de l'Empereur.

— Vous voyez que j'aime aussi ma fille! dit le père en relevant son gendre dans ses bras.....

Le 14 juillet suivant, la grande-duchesse était revenue à la santé, à la vie, et le duc Beauharnais de Leuchtemberg l'épousait devant les représentants de toutes les familles royales de l'Europe !

Un tel acte d'amour paternel méritait au Czar et à sa fille un siècle de bonheur... Le ciel, qui a ses secrets, en a disposé autrement. Le 5 novembre dernier, le duc de Leuchtemberg mourait à trente-cinq ans, digne jusqu'au bout de sa belle destinée, et laissant à Marie-Nicolaiewna des regrets éternels.

Tous les jeunes princes du monde vont encore se disputer sa main ; mais elle a été femme trop heureuse pour consentir à devenir reine.

(*Musée des Familles.*)

Marché de Saumur du 26 Mars.

Froment (l'hectol.)	17 50	Graine de trèfle	50 —
— 2e qualité.	16 80	— de luzerne.	54 —
Seigle	11 60	Amandes en coques (l'hectolitre)	— —
Orge	9 20	— cassées (50 k)	85 —
Avoine (entrée)	7 50	Vin rouge des Cot.,	
Fèves.	10 40	compris le fût,	
Pois blancs.	17 60	1er choix 1851.	90 —
— rouges	20 80	— 2e —	70 —
— verts.	— —	— 3e —	60 —
Cire jaune (30 kil)	160 —	— de Chinon.	60 —
Suif fondu	— —	— de Bourgueil.	70 —
Huile de noix ordin.	70 —	Vin blanc des Cot.,	
— de chenevis.	50 —	1re qualité 1851	80 —
— de lin.	55 —	— 2e —	50 —
Paille hors barrière.	52 —	— 3e —	40 —
Foin 1851. id	70 —	Vin blanc ordinaire	— —
Luzerne.	60 —		

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

LES MAGASINS DE MM. POLTI FRÈRES, DE TOURS,

Sont maintenant transférés rue Royale, 7,

Cet établissement, l'un des plus importants qui existent en HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE, etc., etc., est vraiment digne de fixer l'attention de tous.

Tous les articles sont marqués en chiffres connus, et seront vendus strictement à prix fixe. (Écrire sans affranchir).

Etude de Me CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

Par Licitation,

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, place Dupetit-Thouars.

L'adjudication aura lieu en l'étude de Me LEROUX, *notaire à Saumur, le Mardi* 26 *Avril* 1853, *à midi.*

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, du 19 février 1853, enregistré,

A la requête de Mme veuve Madeleine Tessier, propriétaire, veuve du sieur Sébastien Miot, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, ayant pour avoué constitué Me Chedeau, avoué, demeurant à Saumur,

Contre : 1° M. Louis Moguiet, maître charpentier, demeurant à Saumur, agissant en qualité de subrogé-tuteur du mineur Sébastien Miot, fils de ladite dame et de feu son mari ; 2° M. Napoléon-Victor Cherouze, fabricant de voitures, demeurant à Saumur, agissant en qualité de tuteur d'Emile-Julien et Marie Muraour, petits-enfants dudit sieur Miot ; mesdits sieurs Moguiet et Cherouze, ayant pour avoué constitué Me Coulbault, demeurant à Saumur ;

En présence du sr Pierre Ouvrard, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Saumur, agissant en qualité de subrogé-tuteur dudit mineur Miot.

Désignation de la maison.

Une maison, située à Saumur, place Dupetit-Thouars, à l'extrémité de la rue de la Petite-Douve, composée au rez-de-chaussée d'un porche, ayant une grande porte sur la place ; à côté une chambre à cheminée, ayant une porte sur la place ; un grand hangar après le porche, dans lequel se trouvent : 1° un escalier en bois conduisant à une chambre haute au-dessus de ladite chambre du rez-de-chaussée et au grenier au-dessus de la chambre haute ; 2° un bâtiment en colombage, contenant au rez-de-chaussée une pièce renfermée de trois côtés et ayant une cheminée, au-dessus de laquelle est un cabinet où l'on arrive par l'escalier sus-indiqué ; 3° un cellier à gauche en entrant au-dessus duquel est un cabinet ; pompe à côté ; une grande cour, dans laquelle sont à gauche des lieux d'aisances, à droite un bas-côté, au fond un très grand hangar ; ladite maison, joignant par-devant la place, d'un côté M. Ouvrard, d'autre côté M. Vacquier.

Elle est mise à prix à quatorze mille francs, ci. . . 14,000 f.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de Me Leroux, notaire à Saumur.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit notaire et aux avoués des parties.

Saumur, le 26 mars 1853.

(184) CHEDEAU.

BAINS PUBLICS

Quai St-Nicolas.

Cet établissement est en pleine activité depuis le 19 mars 1853. On y trouve, toujours prêts, des bains de toute espèces : bains de vapeur, bains médicinaux, douches, etc., etc.

A VENDRE

DEUX MAISONS se tenant, ayant chacune : boutique, cave, chambres, greniers, etc., situées à l'entrée de la rue de la Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville.

S'adresser à M LEROY, rue de la Cocasserie, ou à M. BEAUDOUX-LEROY, rue du Puits-Neuf, ou encore à M. PINET, rue Beaurepaire.

HUILE DE FOIE DE MORUE,

de HOGG ET Cie,

2, *rue Castiglione, à Paris,*

Contre les affections scorbutiques, scrofuleuses, rhumatismales et goutteuses, elle est très fortifiante pour les enfants rachitiques et délicats. Le rapport de M. LESUEUR, chef des travaux chimiques de la Faculté de Médecine de Paris, *qui constate qu'elle renferme près du double des principes actifs contenus dans les autres huiles de foie de morue*, doit se trouver sur tous nos flacons (8 fr., et demi-flacon, 4 fr.), qui portent en outre notre signature sur une capsule bronzée et sur l'étiquette. S'adresser directement à Hogg et compie, à Paris, ou aux pharmaciens et droguistes. Remise d'usage. (Aff.) (433)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de Me LEROUX, *notaire à Saumur, le dimanche* 10 *avril* 1853, *à midi.*

1° La ferme de la Chevalerie, située dans la commune de Saint-Lambert-des-Levées, exploitée par le sieur Normand, d'une contenance de 5 hectares 66 ares, et louée par bail 700 francs nets d'impôts.

2° Une auberge, exploitée par la veuve Dron, et plusieurs petites maisons, un emplacement à bâtir et un jardin, situés au bourg de St-Lambert-des-Levées.

Ces biens dépendent de la succession du sieur Poisdort de Verrye.

S'adresser à Me LEROUX, notaire à Saumur. (153)

VENTE

PAR SUITE DE CONVERSION DE SAISIE IMMOBILIÈRE

DE DIFFÉRENTS IMMEUBLES

Situés en les communes de Tourtenay et Saint-Martin-de-Mâcon, arrondissement de Bressuire,

Et d'Antoigné, arrondissement de Saumur,

Pardevant Me PRISSET, notaire à Brion, commis à cet effet.

L'adjudication aura lieu au bourg de Tourtenay, en la maison du sieur Chailles, aubergiste,

Le dimanche vingt-quatre avril mil huit cent cinquante-trois, heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra qu'en vertu de: 1° un jugement rendu sur requête en l'audience publique du tribunal civil de première instance séant à Bressuire, le huit mars mil huit cent cinquante-trois, dûment enregistré, lequel a ordonné que les poursuites de saisie-immobilière commencées par le sieur Jean Thibault, ci-après dénommé, seraient discontinuées et converties en vente aux enchères devant notaire, qu'en conséquence les biens saisis, situés communes de Tourtenay et Saint-Martin-de-Mâcon seraient vendus par le ministère de Me Prisset, notaire à Brion; 2° un autre jugement pareillement rendu sur requête par ledit tribunal de Bressuire, le vingt et un dudit mois de mars, enregistré, lequel a ordonné que les immeubles situés commune d'Antoigné, faisant partie de la même exploitation que les biens saisis, seraient compris dans la même adjudication.

Et aux requête, poursuites et diligences du sieur Jean Thibault, propriétaire, demeurant au bourg et commune de Brion, créancier saisissant, ayant pour avoué-licencié devant le tribunal civil de première instance séant à Bressuire, Me Pierre Juguet, y demeurant.

En présence de Jeanne Guérin, veuve de René Brochain, dit Depoix, en son vivant cultivateur, elle sans profession, demeurant au bourg et commune de Tourtenay, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice légale de René et Jeanne Brochain, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec ledit feu René Brochain, dont ils sont héritiers chacun pour moitié, partie saisie; ladite dame veuve Brochain, en sa qualité de tutrice légale de ses enfants mineurs, spécialement autorisée par délibération du conseil de famille desdits mineurs, prise sous la présidence de M. le juge-de-paix du canton de Thouars, en date du vingt-huit février mil huit cent cinquante-trois, enregistrée, ayant pour avoué ledit Me Juguet.

Et encore en présence de Louis Charrette, journalier, demeurant à Laire, commune de Pas-de-Jeu, au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Brochain, ou lui dûment appelé.

Il sera procédé à la vente et adjudication des immeubles ci-après désignés, sur les mises à prix ci-après indiquées, lesquelles ont été fixées par le jugement sus-énoncé.

COMMUNE DE TOURTENAY.

. . . . . .

. . . . . .

COMMUNE DE ST.-MARTIN-DE-MACON.

. . . . . .

. . . . . .

COMMUNE D'ANTOIGNÉ.

1° Huit ares vingt-cinq centiares ou environ de terre ensemencée en blé, sis au canton dit le Champ-Barrière, joignant d'un côté René Nallis, et d'autre côté Louis Quillet.

Mise à prix: trente francs, ci. 30 *fr.*

2° Cinq ares cinquante centiares ou environ de terre, aussi en blé, sis au même canton, joignant d'un côté Malécot, d'autre côté Louis Quillet.

Mise à prix: vingt francs, ci. 20 *fr.*

3° Cinq ares cinquante centiares ou environ de terre, également en blé, sis au Réage-du-Buisson, joignant d'un côté Ballu, de Varannes, d'autre côté Louis Quillet.

Mise à prix: vingt-cinq francs, ci. . . . . . 25 *fr.*

4° Six ares environ de terre en blé, sis au même canton, joignant d'un côté François Malécot, d'autre côté René Nallis.

Mise à prix: trente francs, ci. 30 *fr.*

5° Dix ares environ de terre en blé, sis au même canton, joignant d'un côté Vinet, de Mayé, d'autre côté Jean Simian, et de chaque bout un chemin.

Mise à prix: quarante-cinq francs, ci. . . . . . 45 *fr.*

6° Cinq ares cinquante centiares ou environ de terre en jachère, sis au canton des Palets, joignant d'un côté François Malécot, d'autre côté Louis Quillet, d'un bout le chemin de la Maison-Rouge.

Mise à prix: vingt francs, ci. 20 *fr.*

7° Six ares quatre-vingt-dix centiares ou environ de terre en blé, sis au canton de l'Ajonc, joignant d'un côté Jean Grolleau, d'autre côté Autin, d'un bout le chemin de la Maison-Rouge.

Mise à prix: vingt-cinq francs, ci. . . . . . 25 *fr.*

8° Cinq ares cinquante centiares de terre, en jachère, sis au même canton, joignant d'un côté Louis Quillet, d'autre côté Marchais, d'un bout M. Servant, fossé entre.

Mise à prix: vingt francs, ci. 20 *fr.*

9° Cinq ares dix centiares environ de terre en blé, sis au canton des Pontagnes, joignant d'un côté Ballu, d'autre côté René Philbert, et d'un bout au nord un chemin.

Mise à prix: vingt cinq francs, ci. . . . . . 25 *fr.*

Tous lesdits immeubles situés commune d'Antoigné, arrondissement de Saumur.

S'adresser, pour les renseigments et prendre communication du cahier des charges, à Me PRISSET, notaire à Brion, commis pour procéder à la vente.

Pour original,
Signé P. JUGUET.

Enregistré à Bressuire, le 24 mars 1853, f° 59 c. 4. Reçu un franc, décime dix centimes.

Signé HERBET.

Pour copie conforme:
(187) P. JUGUET, avoué-licencié.

Etude de Me MARTIN, notaire à Vernoil, canton de Longué.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

En l'étude dudit Me MARTIN, notaire,
Le dimanche 1er mai 1853, à midi,

UNE JOLIE FERME

Située dans la commune de Mouliherne, et par extension commune de Vernantes, consistant en bâtiments en bon état, 10 hectares de terres et 5 hectares 40 centiares de prés, le tout presqu'en un tenant.

Elle est située à 22 kilomètres de Saumur.

On en fera très-facilement 600 fr. de revenu.

Sadresser, pour les renseignements et pour traiter, à Me MARTIN, notaire à Vernoil. (179)

A LOUER

Jolie Maison et Jardin, rue des Basses-Perrières, n° 10.

S'adresser à M. COUZINEAU. (125)

ON DEMANDE UN DIRECTEUR pour Saumur.

S'adresser à M. LEBRET, rue des Lices, n° 24, Angers. Ecrire franco. (159)

A VENDRE

Ou A ARRENTER

Une MAISON, avec cour et jardin, située vis à-vis le Jardin-des-Plantes.

S'adresser à Mme veuve MARCHAND. (112)

VENTE MOBILIÈRE

Au domicile des époux Renard-Ollivier, au Pont-Fouchard, rue de Bagneux commune de ce nom,

Le dimanche 3 avril 1853, à midi,

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal de Saumur, du 24 mars 1853.

On vendra: des meubles meublants, literie, linge de table, batterie de cuisine, vins en barriques, futailles, pommes de terre, bois à brûler, charrette et harnais.

On paiera comptant. (181)

A VENDRE

OU

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1853,

Deux MAISONS se joignant et faisant un seul ensemble, situées rue des Payens.

S'adresser à M. GIRARD, propriétaire, rue du Paradis, à Saumur. (627)

CHOCOLAT.

ANCIENNE MAISON L. MARQUIS

Ex-Fournisseur du comte d'Artois, de la duchesse de Berry et du duc d'Aumale.

36 ANS DE FONDATION, 3 BREVETS D'INVENTION.

218, RUE SAINT-HONORÉ ET RUE RICHELIEU, 2, PARIS.

Ce CHOCOLAT a eu la rare faveur de mériter les suffrages des membres de l'auguste MAISON DE BOURBON, et, après 1830, ceux des princes de la FAMILLE D'ORLÉANS. Ces distinctions sont une marque non équivoque de la supériorité de ce produit, supériorité constatée par les célébrités médicales, qui, en lui reconnaissant tout le principe digestif, joint à la délicatesse de son arôme, le prescrivent aux convalescents et aux enfants débiles, comme le meilleur tonique, et aux mères de famille comme un aliment sain et pur de toute sophistication.

Maraignan . . . . . **1 f. 50.** | **Caraque santé**. . **3**
Caraque et **Maraig**. **2** | **Caraque vanille. 3 50 et 4 f.**
Sortes composées . . . . . **3 f.**

CHOCOLATS PRALINES, BONBONS DUCHESSE, BOUCHÉES DE MARQUISE.

DÉPÔT A SAUMUR

Chez MM. BESSON, COMMON, PONSHURET, MARH; HÔTEL BUDAN. (536)

LA TERRE

DE LA

BENESTIÈRE et des CHEVALERIES

Située commune de Jarzé, arrondissement de Baugé, Maine-et-Loire,

A VENDRE

Par le ministère de Me LETOURNEAU, notaire à Angers, et Me GAZEAU, notaire à Jarzé.

L'adjudication aura lieu à Angers, en l'étude de Me Letourneau, le 20 avril 1853, à midi.

Cette terre, située à 30 kilomètres d'Angers et à 16 kilomètres d'une station du chemin de fer de Tours à Nantes, se compose d'une maison de maître, réserves et cinq fermes, et contient en totalité 132 hectares 21 ares 50 centiares.

S'adresser pour tous renseignements auxdits notaires. (167)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir du 15 avril, le MAGASIN D'HORLOGERIE et BIJOUTERIE de M. PASQUIER, sera transféré *rue St-Jean, n° 27, ancienne maison Morin-Déléon,* vis-à-vis M. Ménier, confiseur. (154)

M. BYGRAVE

Mn-DENTISTE

(MAISON DORÉE)

3, *RUE LAFFITTE, A PARIS*

Se charge d'ORTHODONTISME (*redressement des dents*) et de toutes autres opérations difficiles de la bouche. Il perfectionne ou échange les *dents* et *dentiers* artifi iels mal ajustés. (656)

PILULES ANGÉLIQUES JOHNSON

préparées sur la formule du Dr Anderson, A LA PHARM. 6, RUE CAUMARTIN, A PARIS. Elles ne contiennent rien de minéral; elles sont sans saveur desagréable, et on peut les prendre sans cesser de vaquer à ses affaires, même en voyage. — On les avale sans les écraser, sans les mâcher, à l'aide d'un peu d'eau ou de salive. — Une pilule avant ou après le repas favorise la digestion, rétablit l'appétit, les fonctions de l'estomac et du ventre. — 3 pilules purgent assez pour chasser les humeurs, les glaires les pituites, les crachats muqueux. — 2 fr. la boîte de 30 pilules. Il se débite beaucoup de contrefaçons.

SEULE approuvée par l'Académie de Médecine. — SEULE admise à l'Exposition de Londres.

CHAINE HYDRO-ÉLECTRIQUE MÉDICALE

MALADIES NERVEUSES & FONCTIONNELLES.

PULVERMACHER

CONSTRUITE POUR ÊTRE PORTÉE SUR LE CORPS,

MALADIES RHUMATISMALES & CATHARRALES.

Communiquant de l'ÉLECTRICITÉ en courant continu (FORCE VITALE) au Système organique.

Plus de 600 cas de guérison depuis huit mois, signés par les MÉDECINS des HOPITAUX, par des personnes guéries, appartenant à l'ARISTOCRATIE, au CLERGÉ, à la MAGISTRATURE, etc. — Témoignages des ACADÉMIES de Paris et des FACULTÉS ROYALES de Londres. — Les effets, instantanément perceptibles, sont expérimentés dans tous les dépôts.

Déposit. gén.: C. MEINIG, Paris, 154, r. Montmartre, et 12, boulev. Italiens; Londres, 103, Leaden. st., et 21, Regent st.

N. B. — Cette découverte scientifique n'a rien de commun avec les charlatanismes répandus depuis quelques années sur le continent. — DESCRIPTIONS IMPRIMÉES. — Affranchir. (127)

Dépôt à Saumur, chez BRIÈRE, ph.; — MENIÈRE, à Angers.

Saumur, P. GODET, *imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.*

Vu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné